OGEC de Villefranche

Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'Organisme de Gestion de Villefranche-sur-Saône est composé de parents d'élèves bénévoles qui s'interessent de près aux moyens de fonctionnement de nos établissements.

Qui le compose ?

Des membres de droit et des membres élus forment le Conseil d'Administration.

Les membres de droit : le responsable de la tutelle diocésaine (D.E.C.), le président de l'union départementale des OGEC (Uniogec).

Les membres élus : des parents d'élèves, des amis de l'établissement, prêts à consacrer une partie de leur temps aux établissements.

Les chefs d'établissement ne peuvent pas en être membre car ils sont salariés de l'OGEC. Malgré tout, compte tenu de leur rôle, ils sont invités aux réunions du Conseil d'Administration et disposent d'une voix consultative.

Son assemblée générale annuelle approuve les budgets et élit le Conseil d'Administration, dont le bureau collaborera étroitement avec les deux chefs d'établissements.

Pour entrer à l'OGEC : s'investir dans les associations qui oeuvrent pour l'école : les Comités de gestion ou les A.P.E.L.

Quelles sont ses missions ?

Un gestionnaire

Calcul et suivi des budgets, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, du prix de la cantine, de la gestion des locaux. L'OGEC doit veiller aux locaux : leur entretien, rénovation, aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.

Un employeur

L'OGEC signe le contrat de travail de tout le personnel de droit privé de l'établissement.

Ce personnel (30 salariés) remplit notamment les missions suivantes : maintenance et entretien des locaux, nettoyage des locaux scolaires et annexes, aide-maternelle, aide-éducatrice, personnel de surveillance (cantine, cour, bibliothèque), personnel de cantine, intervenant sport, intervenante d'anglais, attachée de gestion, chef d'établissement.

Financement

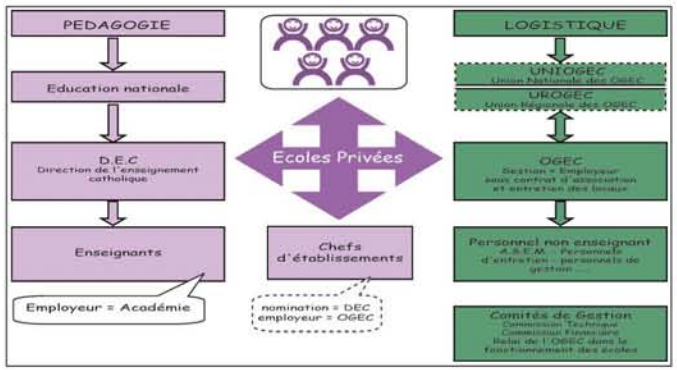

2006 - OGEC DE VILLEFRANCHE
PLAQUETTE - FICHE INFORMATION OGEC